

Accessibilité

– Plan d'action annuel 2025



SOMMAIRE

Accessibilité	2
Introduction.....	4
Gouvernance	4
État de conformité du périmètre d'action	5
Moyens humains et budget alloués	5
Moyens humains	5
Formation	5
Budget.....	5
Actions planifiées sur 2025.....	6
Version du document	7

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont BPCE Solutions immobilières.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de BPCE Solutions immobilières concerne l'année 2025. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'actions et son état de conformité,
- Les moyens humains et le budget alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour au cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de son entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents services (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble d'entre eux, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, le plan d'actions de mise en accessibilité de BPCE Solutions immobilières couvrira le site internet de la société : <https://solutionsimmobilieres.bpce.fr/> à destination du grand public.

Moyens humains et budget alloués

Moyens humains

Dans le cadre de la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE, sont à ce jour mis à contribution, le référent accessibilité de BPCE Solutions immobilières, membre de la filière accessibilité de Groupe, avec la contribution à temps partiel de 2 collaborateurs de la société.

Les collaborateurs de BPCE Solutions immobilières seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques, BPCE Solutions immobilières s'assure de la montée en compétences de ses équipes en charge du sujet.

Ainsi, en 2025, BPCE Solutions immobilières établit un plan de formation s'appuyant sur les formations élaborées par le Groupe BPCE.

L'ensemble des collaborateurs de BPCE Solutions immobilières sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

Pour l'année 2025, BPCE Solutions immobilières a sanctuarisé une enveloppe budgétaire dédiée afin de concrétiser les actions planifiées et ambitions du Groupe BPCE en matière d'accessibilité numérique.

Actions planifiées sur 2025

Pour l'année 2025, BPCE Solutions immobilières a planifié les actions suivantes :

Type	Action	Responsable	Échéance	Avancement	Résultat
Gouvernance	Mise en place d'un formulaire de contact pour les réclamations sur l'accessibilité numérique pour le site internet : https://solutionsimmobilières.bpce.fr/	Responsable application concernée	T4 2025	A faire	
Mise en accessibilité	Travaux de mise en accessibilité du site internet	Responsable application concernée	T4 2025	A faire	
Mise en accessibilité	Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Référent accessibilité local	Amélioration continue		
Socle de compétences	Définition d'un plan de formation à l'accessibilité numérique	Référent accessibilité local/RH	T4 2025	A faire	
Plan d'actions annuel	Rédaction du bilan de l'année	Référent accessibilité local	T4 2025	À faire	
Plan d'actions annuel	Élaboration du plan d'actions annuel 2026		T4 2025	À faire	
Gouvernance	Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Référent accessibilité local/Direction/Équipe projet	T4 2025	À faire	

Version du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	31/05/2025	

